

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE CADRE DE
L'AMENAGEMENT DES RUES DES MENEUX
ET DE L'ARETIER**

DGS - Stratégies foncières et
immobilières
N° 2021-D-114

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre de l'aménagement des rues des Méneaux et de l'Arêtier sur la commune de Champniers, est approuvée l'acquisition d'une partie du lot 3B, d'une superficie d'environ 547 m², situé sur la commune de Champniers, appartenant à la Société d'Economie Mixte Territoires Charente.

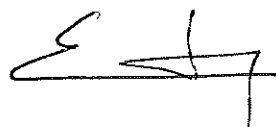
Article 2 – Le montant de cette acquisition s'élève à 10 940 € HT, soit 13 128 € TTC. Les frais annexes (notaire) sont à la charge de GrandAngoulême.

Article 3 – Les dépenses seront imputées au budget principal – articles 2112 et 2113.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **28 AVR. 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **28 AVR. 2021**
Publié ou notifié,
Le **28 AVR. 2021**